

Conditions générales de vente

Version : 2024

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à toute commande réalisée par le client ou devis établi par l'entreprise à la demande du client.

Sauf accord écrit, exprès et signé par l'Entreprise, les conditions figurant aux présentes CGV ainsi que les conditions prévues au Devis, sont les seules applicables à la commande et forment le contrat liant le Client et l'Entreprise (le Contrat »).

1. Qui sommes-nous ?

S&B PORTAILS AUTOMATIQUES (l'« **Entreprise** ») est une entreprise spécialisée dans les travaux de fermetures automatiques tout corps d'état et plus particulièrement diagnostique de panne et remplacement de pièce défectueuse (les « **Services** ») et la vente de produits (les « **Produits** ») auprès du client consommateur et du client professionnel (le « **Client** »).

2. Quels Services/Produits propose l'Entreprise ?

2.1. L'Entreprise vous propose la réalisation de services de second œuvre et d'installation.

Il est entendu que les services mentionnés ci-dessus n'incluent pas les démarches administratives nécessaires à la réalisation des Services, par exemple : permis de construire, autorisations de travaux, accord de copropriété ou tout autre autorisation.

Le Client reste pleinement responsable de l'exécution préalable de l'ensemble des démarches administratives et de l'obtention de toute autorisation nécessaire.

Les Produits proposés à la vente sont présentés au Client via la grille tarifaire/catalogue de l'Entreprise. L'Entreprise est revendeur des Produits.

3. Quel est le périmètre géographique d'intervention/de livraison de l'Entreprise ?

L'Entreprise intervient en France Métropolitaine (exclusion de la Corse) et en Belgique.

4. Comment se déroule la passation de la Commande ?

4.1. Commande de Produit(s)

Le Client peut commander des Produits en contactant directement l'Entreprise, par email à l'adresse suivante : sbportailsnord@yahoo.com

4.2. Commande de Service(s)

Lors de la première prise de contact, le Client exposera son besoin à l'un des conseillers de l'Entreprise.

Un rendez-vous sera pris sur le lieu ou devront être réalisés les Services (le Chantier ») aux fins d'établissement du Devis par l'Entreprise et/ou l'un de ses sous-traitants.

A cette occasion, l'Entreprise pourra constater d'éventuelles malfaçons et/ou défauts et informera le Client de la nécessité d'exécuter des services supplémentaires.

Tout service ne débutera qu'à compter de :

- la signature du Devis, et
- le paiement de l'acompte, par le Client.

5. Les Prix

5.1. Prix des Produits

Les prix des produits sont disponibles auprès de l'entreprise.

5.2. Prix des Services

En amont, une grille tarifaire sera transmise au Client indiquant le prix ou la méthode de détermination du prix de chaque Service. Il est entendu qu'en fonction de la demande du Client

de personnalisation, de modification, d'adaptation, ou toute autre spécificité ce prix peut varier. Le détail du prix ainsi que son total sont reportés au Devis transmis par l'Entreprise.

Le Prix est indiqué en euros, en hors taxe et en toute taxe comprise.

6. Quels sont les délais d'exécution des Services ?

Lors de l'établissement du Devis et suivant l'étude de votre projet, un calendrier d'exécution du/des Service estimatif est établi et proposé par l'Entreprise.

Il est entendu qu'en cas de survenance d'un événement imprévisible ou relevant de la qualification de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil, l'Entreprise est dans l'obligation, de convenir d'un nouveau rendez-vous avec le Client dans les trente (30) jours suivants la fin dudit événement. En cas de persistance de l'événement pendant deux (2) mois, l'une ou l'autre des Parties sera en droit d'annuler le Contrat.

7. Devis

Le Devis établi par l'Entreprise, tant qu'il n'est pas signé par le Client, constitue une proposition de contrat valide pour une durée de 15 jours à compter de sa communication par l'Entreprise. Il est entendu que l'Entreprise fera ses meilleurs efforts afin de garantir le prix transmis toutefois, en raison des variations des coûts des matières premières, le prix communiqué au Devis peut varier.

L'Entreprise établit le Devis en fonction des informations (mesures et/ou informations techniques) communiquées par le Client et constatées lors du rendez-vous sur le Chantier. Ces informations sont reprises aux Devis et/ou à la communication accompagnant la communication du Devis.

En cas de constatation, lors du rendez-vous sur le Chantier, de la nécessité de services supplémentaires, l'Entreprise les fera apparaître sur le Devis.

Le Devis comprend également le prix des Produits commandés ainsi que les frais de livraison qui sont à la charge du Client.

Nous vous invitons donc à lire et à vérifier attentivement les informations y figurant avant la signature du Devis.

Une fois signé, le Devis forme, avec les présentes CGV, le Contrat liant l'Entreprise et le Client. Toute modification de celui-ci nécessitera l'accord des deux Parties et pourra impacter la tarification initiale.

8. Quelles sont les conditions de paiement applicables ?

8.1. Conditions de paiement des Produits

Tout acompte et toute facture devront être payés au plus tard au jour de la livraison pour les clients ayant la qualité de consommateur.

Les clients ayant la qualité de professionnel au regard de la loi bénéficient d'un délai de paiement de 45 jours à compter de l'émission de la facture qui sera émise au jour de la livraison.

Tout retard de paiement donnera lieu à une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros ainsi qu'aux pénalités de paiement de retard indiqué sur la facture.

8.2. Conditions de paiement des Services

Afin que la commande de Service soit confirmée, le Client s'engage à verser un acompte équivalant à **30%** du prix du/des Service(s) tel que convenu au Devis.

Attention : Nous vous informons qu'en cas d'annulation ou de modification de la commande de votre part, l'acompte n'est pas remboursable.

Tous les prix sont exprimés en **euros** (TTC pour les consommateurs)

Pour les professionnels, tout paiement devra être réalisé dans les 45 jours suivants l'émission par l'Entreprise de la facture. Tout retard de paiement donnera lieu à une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros ainsi qu'aux pénalités de paiement de retard indiqué sur la facture.

Les paiements peuvent être réalisés :

- Soit par virement aux coordonnées bancaires indiquées au Devis ou à la facture ;
- Soit par Carte Bancaire dès la fin de prestation de service (dépannage, fin de chantier...)
- En espèce.

TVA non applicable art. 293B du CGI

9. Droit de rétractation

Applicable aux consommateurs uniquement.

En cas de contrat conclu à distance (par exemple : via internet, via téléphone, via catalogue etc) nous informons le Client que conformément à la loi, il bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours courant à compter de la réception par lui ou par une tierce partie de son choix, du ou des Produits et à dater du jour suivant la conclusion du Devis pour les Services.

Le Client doit notifier sa volonté de se rétracter de manière explicite, pour ce faire le Client a la possibilité d'utiliser le formulaire de rétractation disponible en annexe des présentes s'il le souhaite.

La notification doit être adressée :

- Soit par voie postale à l'adresse suivante
: 22 rue d'odessa 59200 Tourcoing,
- Soit par email à l'adresse email suivante
: sbportails@yahoo.com

disponible en annexe des présentes conditions générales de vente.

Une fois la notification réalisée et l'Entreprise ayant accusé réception de celle-ci, le Client dispose de 14 jours afin de retourner les Produits à l'Entreprise. Les frais de retours des produits seront à la charge du Client.

L'Entreprise remboursera le Client des sommes payées par le Client ainsi que des frais de livraison payés par ce dernier.

10. Réalisation des Services

Le Client s'engage à accorder l'accès au chantier à l'Entreprise, ses employés ainsi qu'à

ses sous-traitants. Seul le Client ou une personne qu'il aura explicitement désignée par écrit auprès de l'Entreprise sera le contact de l'Entreprise.

L'Entreprise fait ses meilleurs efforts afin de respecter les délais communiqués.

Le Client s'engage à dégager le chantier et à enlever tout élément qui pourrait gêner la réalisation des Services et/ou remettre en question la sécurité des personnes. Il s'engage à ce que le chantier le Chantier réponde aux normes applicables sans quoi l'Entreprise serait en droit d'interrompre l'exécution des Service jusqu'au respect complet des conditions précitées.

11. Réception des Services

Une fois les Services terminés, l'Entreprise présentera au Client un bon de réception que ce dernier s'engage à signer.

Si le Client n'est pas satisfait des Services celui-ci pourra, à la signature du bon de réception, émettre ses réserves en les décrivant de manière circonstanciée.

En l'absence de réserve, les Services seront réputés avoir été réalisés conformément à l'état de l'art du secteur et au Devis.

12. Garanties & Assurances

12.1. Quelles sont les garanties applicables aux Services ?

a) La Garantie de parfait achèvement :

l'Entreprise est tenue de réparer toutes les non-conformités signalées au procès-verbal de réception des travaux, pendant un an après la réception des travaux.

Afin de faire jouer cette garantie, Vous devez Nous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception récapitulant la situation et les non conformités concernées.

b) La Garantie de bon fonctionnement :

pour tout élément d'équipement dissociables, Vous bénéficiez, conformément à la loi, d'une garantie de bon fonctionnement pendant deux

(2) ans courant à compter de la réception des travaux. Pendant cette durée, nous

nous engageons à réparer ou remplacer les éléments d'équipement défectueux. Il est entendu que l'usure normale ou

S&B Portails Automatiques , E.I .
dont le siège social est au 22 Rue D'Odessa 59200 Tourcoing, SIREN : 983 380 312, RCS Lille
Métropole

Page 4 sur 7

tout défaut apparaissant en raison d'une action du Client et/ou d'un tiers, ne sont pas couverts.

Afin de faire jouer cette garantie, Vous devez Nous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception récapitulant la situation et les défaillances concernées.

- c) **La Garantie décennale** : l'Entreprise est légalement tenue à une garantie décennale. Nous nous engageons à procéder à la réparation de tous dommages présents non-décelables lors de la réception des travaux et qui affecteraient la solidité des éléments d'équipement indissociables les uns des autres.

Ladite garantie couvre tous les dommages touchant les éléments suivants :

- Éléments d'équipement indissociables du bâtiment (, installation électrique encastrée...)

Qu'arrive-t-il aux

éléments/équipement que l'Entreprise remplace ?

Nous vous informons qu'en cas de commande de Service impliquant le remplacement de matériel ou équipement, vous êtes en droit de conserver les éléments ou équipements remplacés. Pour ce faire, Nous Vous remercions de bien vouloir Nous transmettre le formulaire joint aux présentes CGV, remplis et signés.

12.2. Quelles sont les garanties applicables aux Produits ?

Conformément à la loi (textes figurant en Annexe 2 des présentes CGV), le Client

bénéficie des garanties légales de (i) conformité (uniquement pour le Client consommateur) et (ii) des vices cachés.

(i) La garantie de conformité (uniquement pour les consommateurs)

Dans le cadre de cette garantie,

- Le Client bénéficie (pour les produits neufs) d'un délai de deux (2) ans, et d'un délai de six (6) mois (pour les produits d'occasion, à compter de la délivrance du produit pour agir, la charge de la preuve de l'absence de non-conformité au jour de la livraison repose sur l'Entreprise à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué ;
- Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions relatives au coût de la solution choisie conformément à l'article L.217-9 du Code de la consommation ;

Le Client est informé que conformément à la loi, s'il actionne la garantie de conformité vis-à-vis d'un Produit et que ce dernier fait l'objet d'une réparation, le Client bénéficiera la durée de garantie de conformité sera prorogée de 6 mois supplémentaires.

(ii) La garantie contre les vices cachés

Le Client peut décider de mettre en œuvre cette garantie conformément à l'article 1644 du Code civil. Le Client pourra alors choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix d'achat.

13. Annulation

Toute annulation d'un ou plusieurs Services devra être faite par écrit adressée à l'Entreprise.

Le Client est redevable du paiement de tout matériel, main d'œuvre et tâche partiellement ou complètement réalisée au prorata de la part

réalisée.

14. Livraison des Produits

Les Produits sont livrés par l'Entreprise au lieu

S&B Portails Automatiques , E.I .

dont le siège social est au 22 Rue D'Odessa 59200 Tourcoing, SIREN : 983 380 312, RCS Lille MétropolePage 5 sur 7

d'informations manquantes ou inexactes, la livraison sera reprogrammée au frais du Client.

Les frais de livraison des Produits sont à la charge du Client.

La responsabilité des Produits est transférée au Client dès la livraison de ceux-ci. Il appartient donc au Client d'émettre ses réserves dès réception des Produits et au plus tard 48h après leur réception. Sans réserve, la commande est réputée conforme.

15. Protection des données à caractère personnel

L'Entreprise s'engage à respecter la législation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel et notamment le RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et de suppression de ses données à caractère personnel. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un courriel à l'adresse email suivante : sbportailsnord@yahoo.com ou en envoyant un courrier à l'adresse postale suivante : 22 Rue d'Odessa 59200 Tourcoing

Le Client est informé qu'il peut porter une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Client est également informé que le traitement de ses données à caractère personnel est réalisé pour les besoins de la réalisation des Services sur la base de l'exécution des présentes CGV et de la loi.

Les données sont traitées par l'Entreprise ainsi que ses sous-traitants pour leur intervention dans le cadre des Services et/ou la livraison des Produits.

16. Droit applicable aux CGV

indiqué par le Client. En cas d'impossibilité de livrer en raison de l'absence du Client ou

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

17. Règlements des litiges

En cas de litige à l'occasion de l'achat d'un Produit et/ou de l'exécution d'un Service, le Client peut contacter l'Entreprise aux coordonnées suivantes :

- Téléphone : [0611076495](tel:0611076495)

- Email :

sbportailsnord@yahoo.com

- Adresse postale : postale à l'adresse suivante : 22 Rue D'odessa 59200 Tourcoing

Si la solution ne lui convient pas, le Client peut avoir recours, conformément aux dispositions du Code de la consommation, aux services d'un médiateur de la consommation dont les coordonnées figurent ci-dessous [\[REDACTED\]](#) :

Signature du Client :

S&B Portails Automatiques , E.I .
dont le siège social est au 22 Rue D'Odessa 59200 Tourcoing, SIREN : 983 380 312, RCS Lille
Métropole

Page 6 sur 7

Annexe 1 - Formulaire : Conservation des pièces éléments ou équipements remplacés ?

Souhaitez-vous conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés ?

OUI NON

Signature du consommateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Annexe 2 - Formulaire [Optionnel] Notification de rétractation

A l'attention de S&B Portails Automatiques, 22 Rue D'odessa Tourcoing

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du Client :

Adresse postale du Client :

Signature du Client

sur papier) :

(*) Rayez la mention inutile.

Annexe 3 - Textes de lois :

Article L. 217-4 Code de la consommation : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 Code de la consommation :

Le bien est conforme au contrat :

- S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- S'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- S'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou

l'étiquetage ;

- Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-10 Code de la consommation : Si la réparation et

le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

- Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

- Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur.

Article L. 217-12 Code de la consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 Code de la Consommation :

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

S&B Portails Automatiques , E.I .

dont le siège social est au 22 Rue D'Odessa 59200 Tourcoing, SIREN : 983 380 312, RCS Lille Métropole

Page 7 sur 7

Article 1641 Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article L 221-18 Code de la Consommation : Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs

biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Article 1792-6 du Code civil : La réception est l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. Elle intervient à la demande de la partie la plus diligente, soit à l'amiable, soit à défaut judiciairement. Elle est, en tout état de cause, prononcée contradictoirement.

La garantie de parfait achèvement, à laquelle l'entrepreneur est tenu pendant un délai d'un an, à compter de la réception, s'étend à la réparation de tous les désordres signalés par le maître de l'ouvrage, soit au moyen de réserves mentionnées au procès

verbal de réception, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception.

Les délais nécessaires à l'exécution des travaux de réparation sont fixés d'un commun accord par le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur concerné.

En l'absence d'un tel accord ou en cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent, après mise en demeure restée infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant.

L'exécution des travaux exigés au titre de la garantie de parfait achèvement est constatée d'un commun accord, ou, à défaut, judiciairement.

La garantie ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage.

S&B Portails Automatiques , E.I .
dont le siège social est au 22 Rue D'Odessa 59200 Tourcoing, SIREN : 983 380 312, RCS Lille
Métropole